

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Montpellier, le 29 août 2023

## **ÉLECTION MUNICIPALE DE MOUREZE**

A la suite du décès de M. Serge DIDELET, maire de la commune de Mourèze, des élections municipales partielles complémentaires doivent être réalisées pour élire deux conseillers municipaux.

L'arrêté préfectoral du 16 août 2023 vient fixer les modalités d'organisation de cette élection :

• Dimanche 15 octobre : 1er tour de scrutin

• **Dimanche 22 octobre** : 2<sup>nde</sup> tour de scrutin (le cas échéant)

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

# Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures aura lieu en sous-préfecture de Lodève, uniquement **sur rendez-vous** à prendre par courriel sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr 04 67 88 34 26

#### Pour le 1er tour :

Le vendredi 22 septembre 2023 de 10h00 à 12h00; Le lundi 25 septembre 2023 de 10h00 à 12h00; Le mercredi 27 septembre de 14h00 à 17h00; Le jeudi 28 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

## Pour le 2d tour (le cas échéant):

Le lundi 16 octobre de 14h00 à 17h00; Ou le mardi 17 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

# Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales, au plus tard **le vendredi 8 septembre**, est obligatoire pour pouvoir voter à ce scrutin.

## Ouverture de la campagne électorale

Lundi 2 octobre 2023 à 00h00 jusqu'au samedi 14 octobre 2023 à 00h00 pour le 1<sup>er</sup> tour ; Lundi 16 octobre 2023 à 00h00 au samedi 21 octobre à 00h00.

Pour toute demande de renseignements: Service pôle des relations avec les collectivités locales de la sous-préfecture de Lodève (contact au 04 67 88 34 26) ou sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr

#### Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier CEDEX 2